



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2018/143

**Subvention exceptionnelle
accordée à l'Harmonie
Millavoise pour le concert
anniversaire des 130 ans de
l'Harmonie.**

ETAIENT EXCUSES : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

PROCURATIONS : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHiodo, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018, la convocation du conseil avait été faite le : vendredi 14 septembre 2018



Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31

Considérant que pour fêter ses 130 ans d'existence, l'Harmonie Millavoise propose d'organiser un grand concert le dimanche 14 octobre 2018 au théâtre de la Maison du Peuple de Millau,

Considérant que le projet présenté par l'Harmonie Millavoise nécessite un soutien financier de la commune pour permettre de financer la scénographie et la rémunération de musiciens professionnels,

Considérant que le concert des 130 ans de l'Harmonie Millavoise contribue à la réalisation des objectifs de la politique culturelle municipale,

Après avis de la Commission culture en date du 11 septembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1- D'accorder, à titre exceptionnel une subvention d'un montant de 500€ à l'association Harmonie Millavoise pour la réalisation de son concert anniversaire
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2018 du service culture TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

